



SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ORDINAIRE
DU 9 AVRIL 2026
PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil vingt-six, le 09 avril à 18 h 00, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni, à la mairie de DUN-SUR-AURON, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Louis COSYNS, Président de la CDC LE DUNOIS.

Convocation :	02 avril 2026
Conseillers en exercice :	36
Présents :	36
Votants :	36

Bastien LEMAIN a pris place au sein de l'assemblée à 18h30 (de 18h00 à 18h30 il a donné pouvoir à Marie-Claire BRANSARD).

Quorum à 19 membres : Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

Etaient présent(e)s :

Mrs Jean-Michel BERTAUX. Rémi BOURRET. Mmes Marie-Claire BRANSARD. Sylvie CHANTEREAU. Mr Emmanuel CHASSET. Mmes Florence CHÉDIN. Béatrice CORNE. Mrs Louis COSYNS. Olivier COUSIN. Jean-Marie DELEUZE. Alain DESJEAN. Mme Josette DOUCHY. Mr Denis FERRIER. Mmes Brigitte FISCH. Stéphanie FONTAINE. Françoise FOUCHARD. Mrs Hubert de GANAY. Olivier HUYNH. Mme Laurence JANVIER. Mrs Pierre de JOUVENCEL. Bastien LEMAIN. Benoît MOREAU. Robert MORISSE Mmes Angélique NOUAT. Sandrine OURSEL. Mr Denis PAJOT. Mme Manon PARRAIN. Mrs Yves PETIT. Bertrand PHILIPPON. Éric PITERS. Jean-Michel PLANSON. Christian RICHARD. Daniel RONDIER. Mme Irène THIBAUT. Mrs Sébastien THOMAS. François VINCENT.

Absent ayant donné pouvoir :

Mr Bastien LEMAIN à Mme Marie-Claire BRANSARD (jusqu'à 18h30).

Absent(e)s Excusé(e)s :

Néant.

Absent(e)s :

Néant.

II - Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Manon PARRAIN est désignée secrétaire de séance.

III - Délibérations

Rapporteur - Doyen d'Age :

2026-12 : Election du Président

Rapporteur - le Président :

2026-13 : Détermination de la composition du bureau de l'EPCI

2026-14 : Election des Vice-présidents

2026-15 : Election des membres de bureau

2026-16 : Désignation des membres des diverses commissions spécialisées

2026-17 : Constitution de la commission d'appel d'offres

2026-18 : Création d'une commission des marchés publics à procédure adaptée (MAPA)

2026-19 : Election des délégués au Syndicat Mixte du Pays Berry Saint-Amandois

2026-20 : Election des déléguées auprès de Berry Numérique

2026-21 : Election des délégués au Syndicat d'Energie du Cher

2026-22 : Election des délégués au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement des Bassins de l'Auron, L'Airain et Affluents (SIAB3A)

2026-23 : Election des délégués au Syndicat de Canal de Berry

2026-24 : Désignation de deux représentants titulaires pour l'Association « Route Jacques Cœur »

2026-25 : Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au GIP RÉCIA

2026-26 : Délégations consenties au Président par le Conseil Communautaire

Monsieur Hubert de GANAY ouvre la séance et fait un bref historique de la CDC Le Dunois. Il cite Richard BOUDET, président récemment élu de l'agglomération Bourges Plus qui a rappelé que « l'agglomération était une intercommunalité et pas une supra-communalité ». Il souhaite que ce nouveau mandat soit placé sous le signe de l'écoute, du respect et de la communication.

N°2026-12 ÉLECTION DU PRÉSIDENT
--

Conformément à l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales « A partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du Président, les fonctions de Président sont assurées par le doyen d'âge de l'assemblée ».

- **Monsieur Hubert de GANAY prend alors la présidence de séance.**

Le président invite le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Il rappelle qu'en application des articles L.2122-4 (1^{er} alinéa), L.2122-7 et L.5211-10 du CGCT et par jeu de renvoi opéré par l'article L.5211 du même code, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Président invite le Conseil communautaire à désigner au moins deux assesseurs :
Sont désignés assesseurs :

→ Madame Florence CHÉDIN

→ Monsieur Jean-Marie DELEUZE

Le Président recense les conseiller(e)s intéressé(e)s par la Présidence.

- Monsieur Louis COSYNS fait acte de candidature.
- Le Président enregistre les différentes candidatures.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	04
Bulletins blancs	12
Nombre de suffrages exprimés	20
Majorité absolue	11

Après dépouillement, Monsieur Louis COSYNS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Président et a été installé immédiatement.

Monsieur Louis COSYNS, Président, a pris ensuite la présidence et prononce ce discours :

Chers collègues,

Le résultat de l'élection me reconduit à la présidence de la communauté de communes Le Dunois. Je vous en remercie et c'est donc avec responsabilité et humilité que je m'adresse à vous.

Notre intercommunalité est riche de ses territoires, de ses habitants, de ses énergies.

Pourtant, nous devons avoir la lucidité de reconnaître une réalité : jusqu'à présent, elle n'a pas pleinement pris son envol. Trop souvent, elle a été perçue comme déséquilibrée, marquée par des incompréhensions, parfois même par une forme de méfiance.

Cette situation, nous ne pouvons pas nous en satisfaire.

Je veux le dire clairement : il est temps d'en finir avec les suspicions, avec l'idée qu'une commune chercherait à tirer profit au détriment des autres. Cette vision affaiblit notre action collective. Elle nous divise alors même que nous devrions avancer ensemble.

La commune centrale, parce qu'elle concentre des services, des équipements, des dynamiques, ne doit pas être regardée comme un bloc à neutraliser. Elle ne doit pas être un sujet de crainte. Au contraire, elle est un atout pour tout le territoire. Lorsqu'elle se développe, c'est l'ensemble de nos communes qui en bénéficie.

Mais je le dis avec la même force : cette réalité implique aussi une responsabilité, celle d'agir dans un esprit de solidarité, d'équité et de transparence. Celle de faire en sorte que chaque commune, qu'elle que soit sa taille, trouve pleinement sa place et voit ses intérêts respectés.

Notre ambition doit être simple et forte : passer d'une logique de défiance à une logique de confiance.

- *confiance entre élus*
- *confiance entre communes*
- *confiance dans notre capacité à construire ensemble*

Nous devons bâtir une communauté de projets, et non une communauté de positions. Une intercommunalité qui agit, qui investit, qui anticipe et surtout qui fédère.

Je m'engage avec vous à :

- *renforcer le dialogue entre toutes les communes*
- *garantir une gouvernance claire et partagée*
- *porter des projets utiles et équilibrés pour l'ensemble du territoire*
- *redonner du sens à notre action collective*

Car au fond, notre objectif est commun : améliorer la vie de nos habitants, renforcer l'attractivité de notre territoire et préparer l'avenir.

Nous avons tout à gagner à travailler ensemble. Rien à gagner à nous opposer.

Aujourd'hui, je vous propose de tourner une page. D'abandonner les postures de méfiance pour construire une dynamique de coopération. De faire de notre diversité une force et non un frein.

C'est ainsi que notre communauté de communes prendra enfin son envol.

Je vous remercie.

<p>N°2026-13 DÉTERMINATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU DE L'EPCI</p>
--

Monsieur Louis COSYNS, Président, expose :

Le bureau de l'EPCI est composé d'un président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement d'un ou plusieurs autres membres (article L.5211-10 du CGCT).

Le ou la Président(e), donne lecture de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre ne puisse excéder 20 % de l'effectif ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Aussi l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur sans pouvoir dépasser 30%. Toutefois lorsque l'application de cette règle conduit à fixer à moins de quatre le nombre de vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre.

L'augmentation du nombre de vice-présidents ne s'accompagne pas d'une augmentation concomitante de l'enveloppe budgétaire globale dédiée aux indemnités de fonction du président et vice-Présidents.

Je vous propose, après en avoir délibéré, de fixer :

- le nombre de vice-présidents à trois,
- le nombre de membres à quatorze.

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

N° 2026-14 ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS
--

1^{er} VICE-PRÉSIDENT(E)

Le Président recense les conseiller(e)s intéressé(e) s par le poste de 1^{er(e)} vice-président(e) :

Il est ensuite procédé dans l'ordre et dans les mêmes formes à son élection.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.

- Monsieur Jean-Michel BERTAUX fait acte de candidature.
- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	02
Bulletins blancs	05
Nombre de suffrages exprimés	29
Majorité absolue	15

Après dépouillement, Monsieur Jean-Michel BERTAUX ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 1^{er} Vice-Président et a été installé immédiatement.

2^{ème} VICE-PRÉSIDENT(E)

Le Président recense les conseiller(e)s intéressé(e) s par le poste de 1^{er(e)} vice-président(e) :

Il est ensuite procédé dans l'ordre et dans les mêmes formes à son élection.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.

- Monsieur Robert MORISSE fait acte de candidature.
- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	01
Bulletins blancs	09
Nombre de suffrages exprimés	26
Majorité absolue	14

Après dépouillement, Monsieur Robert MORISSE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 2^{ème} Vice-Président et a été installé immédiatement.

3^{ème} VICE-PRÉSIDENT(E)

Le Président recense les conseiller(e)s intéressé(e) s par le poste de 1^{er(e)} vice-président(e) :

Il est ensuite procédé dans l'ordre et dans les mêmes formes à son élection.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.

- Monsieur Christian RICHARD fait acte de candidature.

- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	03
Bulletins blancs	06
Nombre de suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14

Après dépouillement, Monsieur Christian RICHARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 3^{ème} Vice-Président et a été installé immédiatement.

N° 2026-15 ÉLECTION DES MEMBRES DE BUREAU
--

Le Président recense les conseillers intéressés pour être membre du bureau.

Quatorze membres sont à élire, conformément à la délibération relative à la composition du bureau de l'EPCI.

Il est ensuite procédé dans l'ordre et dans les mêmes formes à leur élection.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.

1^{er} MEMBRE

- Monsieur Pierre de JOUVENCEL fait acte de candidature.
- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	01
Bulletins blancs	12
Nombre de suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12

Après dépouillement, Monsieur Pierre de JOUVENCEL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 1^{er} membre du bureau et a été installé immédiatement.

2^{ème} MEMBRE

- Madame Laurence JANVIER fait acte de candidature.
- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	04
Nombre de suffrages exprimés	32
Majorité absolue	17

Après dépouillement, Madame Laurence JANVIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 2^{ème} membre du bureau et a été installée immédiatement.

3^{ème} MEMBRE

- Monsieur Daniel RONDIER fait acte de candidature.
- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

Après dépouillement, Monsieur Daniel RONDIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 3^{ème} membre du bureau et a été installé immédiatement.

4^{ème} MEMBRE

- Monsieur Rémi BOURRET fait acte de candidature.

- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	04
Nombre de suffrages exprimés	32
Majorité absolue	17

Après dépouillement, Monsieur Rémi BOURRET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 4^{ème} membre du bureau et a été installé immédiatement.

5^{ème} MEMBRE

- Monsieur Hubert de GANAY fait acte de candidature.

- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	01
Bulletins blancs	10
Nombre de suffrages exprimés	25
Majorité absolue	13

Après dépouillement, Monsieur Hubert de GANAY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 5^{ème} membre du bureau et a été installé immédiatement.

6^{ème} MEMBRE

- Monsieur Yves PETIT fait acte de candidature.
- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	01
Bulletins blancs	05
Nombre de suffrages exprimés	30
Majorité absolue	16

Après dépouillement, Monsieur Yves PETIT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 6^{ème} membre du bureau et a été installé immédiatement.

7^{ème} MEMBRE

- Monsieur Alain DESJEAN fait acte de candidature.
- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	04
Nombre de suffrages exprimés	32
Majorité absolue	17

Après dépouillement, Monsieur Alain DESJEAN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 7^{ème} membre du bureau et a été installé immédiatement.

8^{ème} MEMBRE

- Monsieur Éric PITERS fait acte de candidature.
- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	04
Nombre de suffrages exprimés	32
Majorité absolue	17

Après dépouillement, Monsieur **Éric PITERS** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé **8^{ème}** membre du bureau et a été installé immédiatement.

9^{ème} MEMBRE

- Madame Sandrine **OURSEL** fait acte de candidature.
- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	01
Bulletins blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	35
Majorité absolue	18

Après dépouillement, Madame Sandrine **OURSEL** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée **9^{ème}** membre du bureau et a été installée immédiatement.

10^{ème} MEMBRE

- Monsieur Bastien **LEMAIN** fait acte de candidature.
- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	03
Nombre de suffrages exprimés	33
Majorité absolue	17

Après dépouillement, Monsieur Bastien LEMAIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 10^{ème} membre du bureau et a été installé immédiatement.

11^{ème} MEMBRE

- Madame Irène THIBault fait acte de candidature.
- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	01
Bulletins blancs	04
Nombre de suffrages exprimés	31
Majorité absolue	16

Après dépouillement, Madame Irène THIBault ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 11^{ème} membre du bureau et a été installée immédiatement.

12^{ème} MEMBRE

- Monsieur François VINCENT fait acte de candidature.
- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	01
Bulletins blancs	05
Nombre de suffrages exprimés	30
Majorité absolue	16

Après dépouillement, Monsieur François VINCENT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 12^{ème} membre du bureau et a été installé immédiatement.

13^{ème} MEMBRE

- Monsieur Jean-Marie DELEUZE fait acte de candidature.
- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	02
Bulletins blancs	06
Nombre de suffrages exprimés	28
Majorité absolue	15

Après dépouillement, **Monsieur Jean-Marie DELEUZE** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 13^{ème} membre du bureau et a été installé immédiatement.

14^{ème} MEMBRE

- Madame Marie-Claire BRANSARD fait acte de candidature.
- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	01
Bulletins blancs	02
Nombre de suffrages exprimés	33
Majorité absolue	17

Après dépouillement, **Madame Marie-Claire BRANSARD** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 14^{ème} membre du bureau et a été installée immédiatement.

N° 2026-16 DÉSIGNATION DES MEMBRES DES DIVERSES COMMISSIONS SPÉCIALISÉES

Le Président est président de droit des commissions. A ce titre, il peut siéger dans chacune d'entre-elles.

Le Conseil communautaire détermine par délibération le nombre de conseillers siégeant dans chacune des commissions.

→ Le nombre de conseillers siégeant dans chacune des commissions est fixé à sept.

→ Le vote pour la composition des diverses commissions s'effectue à bulletin secret sauf si le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

**COMMISSION DES FINANCES,
DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE**

Les attributions de la commission des finances et du développement économique sont les suivantes :

FINANCES

- Budgets
- Incidences fiscales et financières de la mise en œuvre des compétences actuelles et à venir

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Zones d'activités industrielles, commerciales et artisanales sur la commune de Dun-sur-Auron
- Aides économiques

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

- Animation et promotion touristique du territoire

COMMISSION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les attributions de la commission de la protection de l'environnement, du logement et du cadre de vie sont les suivantes :

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- Collecte et traitement des déchets ménagers
- Gestion des points d'apport volontaire
- Gestion de la Déchetterie

COMMISSION DES TRAVAUX

Les attributions de la commission des travaux sont les suivantes :

- Gestion des infrastructures et des investissements immobiliers
- Suivi des chantiers

COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES

Les attributions de la commission des affaires scolaires sont les suivantes :

- Ecoles maternelles et primaires

COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE

Les attributions de la commission des affaires scolaires sont les suivantes :

- Gestion du Centre de santé
- Gestion de la Maison médicale

Le Conseil Communautaire entendu l'exposé de M. le Président et après en avoir délibéré décide :

→ De ne pas procéder à un vote au scrutin secret pour la désignation des membres au sein des différentes commissions.

- **Commission des finances, du développement économique et touristique**

Membres :

- Monsieur Jean-Michel BERTAUX
- Madame Marie-Claire BRANSARD
- Madame Françoise FOUCHARD
- Monsieur Pierre de JOUVENCEL
- Monsieur Benoît MOREAU
- Monsieur Bertrand PHILIPPON
- Madame Irène THIBAUT

- **Commission de la protection de l'environnement.**

Membres :

- Monsieur Rémi BOURRET
- Monsieur Olivier COUSIN
- Madame Stéphanie FONTAINE
- Monsieur Hubert de GANAY
- Monsieur Bastien LEMAIN
- Monsieur Denis PAJOT
- Monsieur Christian RICHARD

- **Commission des travaux.**

Membres :

- Monsieur Emmanuel CHASSET
- Monsieur Alain DESJEAN
- Monsieur Denis FERRIER
- Monsieur Robert MORISSE
- Monsieur Jean-Michel PLANSON
- Monsieur Éric PETERS
- Monsieur François VINCENT

- **Commission des affaires scolaires.**

Membres :

- Madame Marie-Claire BRANSARD
- Madame Florence CHÉDIN
- Madame Béatrice CORNE
- Madame Laurence JANVIER
- Madame Angélique NOUAT
- Madame Sandrine OURSEL
- Madame Irène THIBAUT

- Commission de l'action sociale

Membres :

- Madame Sylvie CHANTEREAU
- Monsieur Olivier COUSIN
- Madame Josette DOUCHY
- Madame Brigitte FISCH
- Monsieur Olivier HUYNH
- Monsieur Robert MORISSE
- Madame Irène THIBAUT

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

N°2026-17

CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur Louis COSYNS, Président, expose :

La commission d'appel d'offres est élue conformément aux prescriptions de l'article L.2121-22 du CGCT.

La composition de cette commission est fonction de la population de la commune la plus peuplée.

Sont élus cinq membres titulaires et cinq membres suppléants à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres titulaires et des membres suppléants a lieu sur la même liste sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il y a de sièges de titulaires et de suppléants à pouvoir. Le scrutin est secret.

A noter : les titulaires n'ont de pas suppléant attribué. Lorsque que l'un des titulaires est empêché provisoirement, il est remplacé quel que soit son rang par le suppléant n°1.

La méthode de la représentation proportionnelle permet à chaque liste d'obtenir un nombre de sièges proportionnel au nombre de suffrages qu'elle a recueillis. La répartition des sièges s'opère par application d'un quotient électoral.

Quotient électoral = nombre total de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir

Le nombre de sièges revenant à chaque liste s'obtient en divisant le total de ses voix par le quotient :

Nombre de sièges par liste = nombre total de suffrages exprimés par liste/quotient

Après application du quotient électoral, l'attribution des sièges restant à répartir se fait par application de la méthode du plus fort reste. Cette méthode consiste à attribuer successivement les sièges non encore pourvus aux listes qui ont le plus fort reste c'est à dire le plus grand nombre de voix inutilisées lors du premier calcul. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales.

Le Président recense les listes de candidats.

Liste unique - sont candidats :

Liste unique		
Candidats	Titulaires	Suppléants
1	BERTAUX Jean-Michel	FERRIER Denis
2	de JOUVENCEL Pierre	FOUCHARD Françoise
3	DESJEAN Alain	PHILIPPON Bertrand
4	MORISSE Robert	PITERS Eric
5	RICHARD Christian	PLANSON Jean-Michel

Nombre de votants : 36

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 36

Sièges à pourvoir : 5

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 7.2

Liste unique	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	Total de sièges
Titulaires	36	5		
Suppléants	36	5		

Les membres titulaires élus sont : Mrs Jean-Michel BERTAUX. Alain DESJEAN. Pierre de JOUVENCEL. Robert MORISSE. Christian RICHARD.

Les membres suppléants élus sont : Mr Denis FERRIER. Mme Françoise FOUCHARD. Mrs Bertrand PHILIPPON. Éric PITERS. Jean-Michel PLANSON.

N°2026-18 CRÉATION D'UNE COMMISSION DES MARCHÉS PUBLICS A PROCÉDURE ADAPTÉE
--

Le Président indique que la CAO n'intervient que pour l'attribution des marchés passés en procédures formalisées et dont le montant est supérieur aux seuils européens.

Considérant que le pouvoir adjudicateur et/ou son représentant souhaite une assistance technique et d'aide à la décision.

Il est proposé de créer une « commission MAPA » afin d'assister le Président dans l'analyse des candidatures et l'examen des offres pour tous les marchés publics passés en procédure adaptée.

Dans un souci de bonne équité, il est proposé au conseil communautaire que la composition de la « commission MAPA » soit identique à celle de la commission d'appel d'offres.

La « commission MAPA » pourra donner un avis mais ne pourra pas attribuer un marché passé selon une procédure adaptée, une telle compétence relevant du pouvoir adjudicateur ou de son représentant.

Le Conseil communautaire, entendu l'exposé de M. le Président et après en avoir délibéré décide :

- de créer « commission MAPA » pour tous les marchés supérieurs à 90 000 € HT
- que la « commission MAPA » sera chargée de donner un avis consultatif pendant l'examen des offres
- que la « commission MAPA » sera présidée par le président (ou son suppléant) de la commission d'appel d'offres, et sera composée de 5 titulaires (et de 5 suppléants) qui sont ceux de la commission d'appel d'offres.

Les membres titulaires élus sont : Mrs Jean-Michel BERTAUX. Alain DESJEAN. Pierre de JOUVENCEL. Robert MORISSE. Christian RICHARD.

Les membres suppléants élus sont : Mr Denis FERRIER. Mme Françoise FOUCHARD. Mrs Bertrand PHILIPPON. Éric PITERS. Jean-Michel PLANSON.

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

N°2026-19
ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS
AU SYNDICAT MIXTE DU PAYS BERRY SAINT-AMANDS

Monsieur Louis COSYNS, Président, propose aux membres présents de procéder à l'élection des délégués auprès du Syndicat Mixte du Pays Berry Saint-Amands.

Les délégués sont élus au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.

Élection d'un(e) délégué(e) titulaire :

Le Président recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

Il est ensuite procédé dans l'ordre et dans les mêmes formes à son élection.

- Monsieur Benoît MOREAU fait acte de candidature.
- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

Après dépouillement, **Monsieur Benoît MOREAU** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé, **délégué titulaire**.

Élection d'un(e) délégué(e) suppléant(e) :

Le Président recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

Il est ensuite procédé dans l'ordre et dans les mêmes formes à son élection.

- **Monsieur Robert MORISSE** fait acte de candidature.
- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

Après dépouillement, **Monsieur Robert MORISSE** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé, **délégué suppléant**.

Groupe d'Action Locale LEADER du Pays Berry Saint-Amandois.

Élection d'un(e) délégué(e) titulaire :

Le Président recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

Il est ensuite procédé dans l'ordre et dans les mêmes formes à son élection.

- **Madame Françoise FOUCHARD** fait acte de candidature.
- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

Après dépouillement, Madame Françoise FOUCHARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée, déléguée titulaire.

Élection d'un(e) délégué(e) suppléant(e) :

Le Président recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

Il est ensuite procédé dans l'ordre et dans les mêmes formes à son élection.

- Madame Irène THIBAUT fait acte de candidature.

- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

Après dépouillement, Madame Irène THIBAUT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée, déléguée suppléante.

N°2026-20
ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS
AUPRÈS DE BERRY NUMÉRIQUE

Monsieur Louis COSYNS, Président, propose aux membres présents de procéder à l'élection des délégués auprès du Syndicat Mixte du Pays Berry Saint-Amandois.

Les délégués sont élus au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.

Élection d'un(e) délégué(e) titulaire :

Le Président recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

Il est ensuite procédé dans l'ordre et dans les mêmes formes à son élection.

- Monsieur Denis FERRIER fait acte de candidature.

- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

Après dépouillement, Monsieur Denis FERRIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé, délégué titulaire.

Élection d'un(e) délégué(e) suppléant(e) :

Le Président recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

Il est ensuite procédé dans l'ordre et dans les mêmes formes à son élection.

- Madame Manon PARRAIN fait acte de candidature.

- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

Après dépouillement, Madame Manon PARRAIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée, déléguée suppléante.

N° 2026-21 ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

Monsieur Louis COSYNS, Président, propose aux membres présents de procéder à l'élection des délégués auprès du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher.

Les délégués sont élus au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.

Élection d'un(e) délégué(e) titulaire :

Le Président recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

Il est ensuite procédé dans l'ordre et dans les mêmes formes à son élection.

- Monsieur Jean-Michel BERTAUX fait acte de candidature.

- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

Après dépouillement, Monsieur Jean-Michel BERTAUX ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé, délégué titulaire.

Élection d'un(e) délégué(e) titulaire :

Le Président recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

Il est ensuite procédé dans l'ordre et dans les mêmes formes à son élection.

- Madame Françoise FOUCHARD fait acte de candidature.

- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

Après dépouillement, Madame Françoise FOUCHARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée, délégué titulaire.

Élection d'un(e) délégué(e) suppléant(e) :

Le Président recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

Il est ensuite procédé dans l'ordre et dans les mêmes formes à son élection.

- Monsieur Olivier COUSIN fait acte de candidature.

- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

Après dépouillement, Monsieur Olivier COUSIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé, délégué suppléant.

Élection d'un(e) délégué(e) suppléant(e) :

Le Président recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

Il est ensuite procédé dans l'ordre et dans les mêmes formes à son élection.

- Monsieur Jean-Michel PLANSON fait acte de candidature.

- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

Après dépouillement, Monsieur Jean-Michel PLANSON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé, délégué suppléant.

N° 2026-22
ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS
AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMÉNAGEMENT DES BASSINS DE
L'AURON, L'AIRAIN ET AFFLUENTS (SIAB3A)

Monsieur Louis COSYNS, Président, propose aux membres présents de procéder à l'élection des délégués auprès du SIAB3A. (16 délégués titulaires et 16 délégués suppléants).

Les délégués sont élus au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.

Commune de BANNEGON -

*** Élection d'un(e) délégué(e) titulaire :**

Le Président recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

Il est ensuite procédé dans l'ordre et dans les mêmes formes à son élection.

- Madame Sophie MONTAROU fait acte de candidature.

- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

Après dépouillement, Madame Sophie MONTAROU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée, déléguée titulaire.

*** Élection d'un(e) délégué(e) suppléant(e) :**

Le Président recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

Il est ensuite procédé dans l'ordre et dans les mêmes formes à son élection.

- Madame Denise VERDY fait acte de candidature.

- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

Après dépouillement, Madame Denise VERDY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée, déléguée suppléante.

Commune de BUSSY -

* Élection d'un(e) délégué(e) titulaire :

Le Président recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

Il est ensuite procédé dans l'ordre et dans les mêmes formes à son élection.

- Monsieur Jérémy GAUDRAT fait acte de candidature.

- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

Après dépouillement, Monsieur Jérémy GAUDRAT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé, délégué titulaire.

* Élection d'un(e) délégué(e) suppléant(e) :

Le Président recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

Il est ensuite procédé dans l'ordre et dans les mêmes formes à son élection.

- Monsieur Pierre de JOUVENCEL fait acte de candidature.

- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

Après dépouillement, Monsieur Pierre de JOUVENCEL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé, délégué suppléant.

Commune de CHALIVOY-MILON -

* Élection d'un(e) délégué(e) titulaire :

Le Président recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

Il est ensuite procédé dans l'ordre et dans les mêmes formes à son élection.

- Monsieur Christophe LACROIX fait acte de candidature.

- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

Après dépouillement, Monsieur Christophe LACROIX ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé, délégué titulaire.

* Élection d'un(e) délégué(e) suppléant(e) :

Le Président recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

Il est ensuite procédé dans l'ordre et dans les mêmes formes à son élection.

- Madame Mélanie SCHRIVF fait acte de candidature.

- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

Après dépouillement, Madame Mélanie SCHRIVF ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée, déléguée suppléante.

Commune de COGNY -

* Élection d'un(e) délégué(e) Titulaire :

Le Président recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

Il est ensuite procédé dans l'ordre et dans les mêmes formes à son élection.

- Monsieur Daniel RONDIER fait acte de candidature.

- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

Après dépouillement, Monsieur Daniel RONDIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé, délégué titulaire.

* Élection d'un(e) délégué(e) suppléant(e) :

Le Président recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

Il est ensuite procédé dans l'ordre et dans les mêmes formes à son élection.

- Monsieur Yves LANDON fait acte de candidature.

- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

Après dépouillement, Monsieur Yves LANDON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé, délégué suppléant.

Commune de CONTRES -

* Élection d'un(e) délégué(e) Titulaire :

Le Président recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

Il est ensuite procédé dans l'ordre et dans les mêmes formes à son élection.

- Monsieur Stéphane DUVIVIER fait acte de candidature.

- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

Après dépouillement, **Monsieur Stéphane DUVIVIER** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé, **délégué titulaire**.

*** Élection d'un(e) délégué(e) suppléant(e) :**

Le Président recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

Il est ensuite procédé dans l'ordre et dans les mêmes formes à son élection.

- **Madame Florence GAUDRAT** fait acte de candidature.

- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

Après dépouillement, **Madame Florence GAUDRAT** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée, **déléguée suppléante**.

Commune de DUN-SUR-AURON -

*** Élection d'un(e) délégué(e) Titulaire :**

Le Président recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

Il est ensuite procédé dans l'ordre et dans les mêmes formes à son élection.

- **Monsieur Benoît MOREAU** fait acte de candidature.

- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

Après dépouillement, Monsieur Benoît MOREAU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé, délégué titulaire.

* Élection d'un(e) délégué(e) suppléant(e) :

Le Président recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

Il est ensuite procédé dans l'ordre et dans les mêmes formes à son élection.

- Madame Sylvie CHANTEREAU fait acte de candidature.

- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

Après dépouillement, Madame Sylvie CHANTEREAU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée, déléguée suppléante.

Commune de LANTAN -

* Élection d'un(e) délégué(e) Titulaire :

Le Président recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

Il est ensuite procédé dans l'ordre et dans les mêmes formes à son élection.

- Monsieur Arnaud de GANAY fait acte de candidature.

- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

Après dépouillement, Monsieur Arnaud de GANAY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé, délégué titulaire.

* Élection d'un(e) délégué(e) suppléant(e) :

Le Président recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

Il est ensuite procédé dans l'ordre et dans les mêmes formes à son élection.

- Monsieur Hubert de GANAY fait acte de candidature.

- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

Après dépouillement, Monsieur Hubert de GANAY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé, délégué suppléant.

Commune de LE PONDY -

* Élection d'un(e) délégué(e) Titulaire :

Le Président recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

Il est ensuite procédé dans l'ordre et dans les mêmes formes à son élection.

- Monsieur Christophe PAUVREHOMME fait acte de candidature.

- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

Après dépouillement, Monsieur Christophe PAUVREHOMME ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé, délégué titulaire.

*** Élection d'un(e) délégué(e) suppléant(e) :**

Le Président recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

Il est ensuite procédé dans l'ordre et dans les mêmes formes à son élection.

- Monsieur Jérôme PETIT fait acte de candidature.

- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

Après dépouillement, Monsieur Jérôme PETIT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé, délégué suppléant.

Commune d'OSMERY -

*** Élection d'un(e) délégué(e) Titulaire :**

Le Président recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

Il est ensuite procédé dans l'ordre et dans les mêmes formes à son élection.

- Monsieur Claude NONET fait acte de candidature.

- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

Après dépouillement, Monsieur Claude NONET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé, délégué titulaire.

*** Élection d'un(e) délégué(e) suppléant(e) :**

Le Président recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

Il est ensuite procédé dans l'ordre et dans les mêmes formes à son élection.

- Monsieur Quentin POINTEREAU fait acte de candidature.
- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

Après dépouillement, Monsieur Quentin POINTEREAU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé, délégué suppléant.

Commune de PARNAY -

*** Élection d'un(e) délégué(e) Titulaire :**

Le Président recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

Il est ensuite procédé dans l'ordre et dans les mêmes formes à son élection.

- Monsieur Éric PITERS fait acte de candidature.
- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

Après dépouillement, Monsieur Éric PITERS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé, délégué titulaire.

*** Élection d'un(e) délégué(e) suppléant(e) :**

Le Président recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

Il est ensuite procédé dans l'ordre et dans les mêmes formes à son élection.

- Monsieur Jean-François VERDON fait acte de candidature.
- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

Après dépouillement, Monsieur Jean-François VERDON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé, délégué suppléant.

Commune de RAYMOND -

* Élection d'un(e) délégué(e) Titulaire :

Le Président recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

Il est ensuite procédé dans l'ordre et dans les mêmes formes à son élection.

- Monsieur Emmanuel GAUGUÉ fait acte de candidature.

- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

Après dépouillement, Monsieur Emmanuel GAUGUÉ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé, délégué titulaire.

* Élection d'un(e) délégué(e) suppléant(e) :

Le Président recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

Il est ensuite procédé dans l'ordre et dans les mêmes formes à son élection.

- Madame Sandrine OURSEL fait acte de candidature.

- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

Après dépouillement, Madame Sandrine OURSEL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée, déléguée suppléante.

Commune de SAINT-DENIS DE PALIN -

* Élection d'un(e) délégué(e) Titulaire :

Le Président recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

Il est ensuite procédé dans l'ordre et dans les mêmes formes à son élection.

- Monsieur Nicolas BOURGOIN fait acte de candidature.

- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

Après dépouillement, Monsieur Nicolas BOURGOIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé, délégué titulaire.

* Élection d'un(e) délégué(e) suppléant(e) :

Le Président recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

Il est ensuite procédé dans l'ordre et dans les mêmes formes à son élection.

- Monsieur Sylvain BOURGOIN fait acte de candidature.

- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

Après dépouillement, Monsieur Sylvain BOURGOIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé, délégué suppléant.

Commune de SAINT-GERMAIN DES BOIS -

* Élection d'un(e) délégué(e) Titulaire :

Le Président recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

Il est ensuite procédé dans l'ordre et dans les mêmes formes à son élection.

- Monsieur Benoît SAJOT fait acte de candidature.
- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

Après dépouillement, Monsieur Benoît SAJOT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé, délégué titulaire.

* Élection d'un(e) délégué(e) suppléant(e) :

Le Président recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

Il est ensuite procédé dans l'ordre et dans les mêmes formes à son élection.

- Monsieur Hugues CHAMBRUN fait acte de candidature.
- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

Après dépouillement, Monsieur Hugues CHAMBRUN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé, délégué suppléant.

Commune de SENNEÇAY -

* Élection d'un(e) délégué(e) Titulaire :

Le Président recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

Il est ensuite procédé dans l'ordre et dans les mêmes formes à son élection.

- Monsieur Denis PAJOT fait acte de candidature.

- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

Après dépouillement, Monsieur Denis PAJOT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé, délégué titulaire.

* Élection d'un(e) délégué(e) suppléant(e) :

Le Président recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

Il est ensuite procédé dans l'ordre et dans les mêmes formes à son élection.

- Madame Irène THIBAUT fait acte de candidature.

- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

Après dépouillement, Madame Irène THIBAUT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée, déléguée suppléante.

Commune de THAUMIERS -

* Élection d'un(e) délégué(e) Titulaire :

Le Président recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

Il est ensuite procédé dans l'ordre et dans les mêmes formes à son élection.

- Monsieur Sébastien DELOUCHE fait acte de candidature.

- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

Après dépouillement, Monsieur Sébastien DELOUCHE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé, délégué titulaire.

* Élection d'un(e) délégué(e) suppléant(e) :

Le Président recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

Il est ensuite procédé dans l'ordre et dans les mêmes formes à son élection.

- Monsieur François VINCENT fait acte de candidature.

- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

Après dépouillement, Monsieur François VINCENT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé, délégué suppléant.

Commune de VERNEUIL -

* Élection d'un(e) délégué(e) Titulaire :

Le Président recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

Il est ensuite procédé dans l'ordre et dans les mêmes formes à son élection.

- Monsieur Alain RIEU fait acte de candidature.

- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

Après dépouillement, **Monsieur Alain RIEU** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé, **délégué titulaire**.

*** Élection d'un(e) délégué(e) suppléant(e) :**

Le Président recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

Il est ensuite procédé dans l'ordre et dans les mêmes formes à son élection.

- **Monsieur Jean-Marie DELEUZE** fait acte de candidature.

- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

Après dépouillement, **Monsieur Jean-Marie DELEUZE** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé, **délégué suppléant**.

N°2026-23 ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT DE CANAL DE BERRY
--

Monsieur Louis COSYNS, Président, propose aux membres présents de procéder à l'élection des délégués auprès du Syndicat du Canal de Berry. (5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants).

Les délégués sont élus au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.

Élection d'un(e) délégué(e) titulaire :

Le Président recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

Il est ensuite procédé dans l'ordre et dans les mêmes formes à son élection.

- Madame Françoise FOUCHARD fait acte de candidature.
- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

Après dépouillement, Madame Françoise FOUCHARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée, déléguée titulaire.

Élection d'un(e) délégué(e) titulaire :

Le Président recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

Il est ensuite procédé dans l'ordre et dans les mêmes formes à son élection.

- Madame Florence CHÉDIN fait acte de candidature.
- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

Après dépouillement, Madame Florence CHÉDIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée, déléguée titulaire.

Élection d'un(e) délégué(e) titulaire :

Le Président recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

Il est ensuite procédé dans l'ordre et dans les mêmes formes à son élection.

- Monsieur Jean-Michel BERTAUX fait acte de candidature.
- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

Après dépouillement, **Monsieur Jean-Michel BERTAUX** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé, **délégué titulaire**.

Élection d'un(e) délégué(e) titulaire :

Le Président recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

Il est ensuite procédé dans l'ordre et dans les mêmes formes à son élection.

- **Monsieur Emmanuel CHASSET** fait acte de candidature.

- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

Après dépouillement, **Monsieur Emmanuel CHASSET** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé, **délégué titulaire**.

Élection d'un(e) délégué(e) titulaire :

Le Président recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

Il est ensuite procédé dans l'ordre et dans les mêmes formes à son élection.

- **Monsieur Olivier COUSIN** fait acte de candidature.

- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

Après dépouillement, **Monsieur Olivier COUSIN** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé, **délégué titulaire**.

Élection d'un(e) délégué(e) suppléant(e) :

Le Président recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

Il est ensuite procédé dans l'ordre et dans les mêmes formes à son élection.

- **Madame Sylvie CHANTEREAU** fait acte de candidature.

- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

Après dépouillement, **Madame Sylvie CHANTEREAU** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée, **déléguée suppléante**.

Élection d'un(e) délégué(e) suppléant(e) :

Le Président recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

Il est ensuite procédé dans l'ordre et dans les mêmes formes à son élection.

- **Monsieur Robert MORISSE** fait acte de candidature.

- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

Après dépouillement, **Monsieur Robert MORISSE** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé, **délégué suppléant**.

Élection d'un(e) délégué(e) suppléant(e) :

Le Président recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

Il est ensuite procédé dans l'ordre et dans les mêmes formes à son élection.

- **Madame Brigitte FISCH** fait acte de candidature.

- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

Après dépouillement, **Madame Brigitte FISCH** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée, **déléguée suppléante**.

Élection d'un(e) délégué(e) suppléant(e) :

Le Président recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

Il est ensuite procédé dans l'ordre et dans les mêmes formes à son élection.

- **Monsieur Olivier HUYNH** fait acte de candidature.

- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

Après dépouillement, **Monsieur Olivier HUYNH** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé, **délégué suppléant**.

Élection d'un(e) délégué(e) suppléant(e) :

Le Président recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

Il est ensuite procédé dans l'ordre et dans les mêmes formes à son élection.

- Monsieur Yves PETIT acte de candidature.

- Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	36
Bulletins nuls	00
Bulletins blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

Après dépouillement, Monsieur Yves PETIT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé, délégué suppléant.

N° 2026-24 DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS TITULAIRES POUR L'ASSOCIATION « ROUTE JACQUES CŒUR »
--

Monsieur Louis COSYNS, Président, expose :

Afin de représenter la CDC Le Dunois au sein de l'association Route Jacques-Coeur, il y a lieu de désigner deux représentants titulaires.

Sont désignés représentants titulaires :

- Madame Françoise FOUCHARD
- Monsieur Jean-Michel BERTAUX

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

N° 2026-25 DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT GIP RÉCIA
--

Monsieur Louis COSYNS, Président, expose :

Afin de représenter la CDC Le Dunois au sein du Groupement d'Intérêt Public RÉCIA, il y a lieu de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Est désigné Représentant titulaire :
- Monsieur Denis FERRIER.

Est désignée Représentante suppléante :
- Madame Sandrine OURSEL.

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

<p>N° 2026-26 DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU PRÉSIDENT PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE</p>
--

Monsieur Louis COSYNS, Président, expose :

Les dispositions des articles L.2122-22 et L.5211-10 du code général des collectivités territoriales permettent au Conseil Communautaire de déléguer au président un certain nombre de ses compétences.

Dans l'intérêt de la bonne marche de l'administration intercommunale, je vous propose de me déléguer, pour la durée du présent mandat, les délégations suivantes :

1°) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

2°) de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

3°) de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

4°) de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux ;

5°) d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

6°) de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

7°) de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

8°) d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la communauté de communes dans les actions intentées contre elle, devant toutes les juridictions de l'ordre judiciaire ou de l'ordre administratif, tant en première instance, qu'en appel ou en cassation, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;

9°) de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 600 000 € par année civile ;

10°) d'autoriser, au nom de la CDC le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre dont le montant ne dépasse pas : 10 000 € ;

Le Président doit rendre compte des décisions prises à chacune des réunions obligatoires du conseil communautaire, conformément à l'article L 2122-23 du CGTC.

Le Conseil communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide :

- de déléguer les délégations susvisées.

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

IV - Questions diverses

Néant

Fin à 22H30

Le Secrétaire de séance,
Manon PARRAIN



Le Président,
Louis COSYNS.

